CHARTE DU VOLONTAIRE

Les Yonex Internationaux de France de Badminton 2026 font leur retour dans un tout nouveau lieu : direction l'Arena Grand Paris, à Tremblay-en-France (93), futur lieu emblématique du badminton.
La Fédération Française de Badminton (FFBaD) a l'honneur d'organiser cet évènement majeur du badminton mondial.
La présente charte précise les engagements du volontaire et du Comité d'Organisation lors de l'événement.

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le volontaire est un membre de l'organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU COMITE D'ORGANISATION DE L'EVENEMENT

Le Comité d'Organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026 s'engage à :

- Accueillir et considérer le volontaire comme un collaborateur à part entière ;
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion de l'ensemble des volontaires qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra ;
- Adresser au volontaire un planning indiquant les plages horaires de mission et de repos en fonction de sa mission ;
- Organiser avec des responsables de l'organisation (chefs de secteurs) une formation nécessaire au volontaire pour mener à bien sa mission ;
- Remettre au volontaire un pack de bienvenue le premier jour ;
- Prendre en charge les repas du volontaire selon les modalités définies par le Comité d'Organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026 ;
- Souscrire une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pour le volontaire, pendant toute la durée de sa mission, afin de le couvrir les dommages causés à un tiers et/ou subis ;
- D'assurer la sécurité et la santé du volontaire dans le cadre de sa mission ;
- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU VOLONTAIRE

Le volontaire s'engage à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui sera (seront) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion ;
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'Organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026 ;
- Ne pas revendre les invitations et/ou produits qui lui seront distribués ;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation ;
- Respecter les horaires donnés par le responsable du secteur où il est affecté ;
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant les Yonex Internationaux de France de Badminton ;
- Porter l'uniforme officiel de la compétition lorsqu'il est mobilisé ;
- Ne pas revendre de quelques manières que cela soit l'ensemble des vêtements qui lui seront donnés.

ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

Le volontaire, dans le cadre de ses activités sur Yonex Internationaux de France de Badminton 2026, peut apparaître sur des photographies ou des images vidéo. Le volontaire autorise cette captation et la diffusion qui en est issue, sur tous les supports de communication utilisés par la FFBaD quand ladite captation a eu lieu entre le 18 et le 25 octobre 2026 inclus à l'Arena Grand Paris de Tremblay-en-France et sur chaque lieu relatif à l'évènement. Le bénévole peut refuser l'utilisation de son image en le signalant par message via la messagerie de son espace Qoezion.

ARTICLE 5 : SECURITE

Le volontaire s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les consignes du Comité d'organisation sur les lieux d'exercice de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objets ou de produits dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte de la salle.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

La FFBaD s'engage dans une démarche de développement durable, c'est pourquoi le Comité d'Organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026 se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production des déchets, etc.) de la compétition tout en renforçant sa dimension sociétale.

Le Comité d'Organisation s'engage à apporter aux volontaires les éléments d'informations nécessaires, notamment à travers les communications internes et les formations générales, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux volontaires d'informer et d'orienter au mieux les publics (spectateurs, médias, partenaires, délégations, prestataires, …) vers les bons gestes écoresponsables.

Le volontaire s'engage à adopter ces conduites (communiquées au travers de documents envoyés par ailleurs) et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.

Pascal BILDSTEIN
Directeur des Yonex Internationaux de Badminton 2026